



## Information annuelle (Titre X de la loi du 16 juin 2006 / Circulaire FMI 2003/02)

### Introduction

Le titre X de la loi du 16 juin 2006 (Loi relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés, dénommée « la loi Prospectus ») prévoit une nouvelle obligation applicable aux émetteurs de valeurs mobilières. Au moins une fois par an, ils doivent fournir un document qui mentionne toutes les informations qu'ils ont publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois pour satisfaire à leurs obligations au regard des dispositions législatives communautaires et nationales concernant la réglementation en matière de valeurs mobilières, de droit des sociétés, d'émetteurs de valeurs mobilières et de marchés des valeurs mobilières.

Puisque Dexia SA fait usage de son site internet pour diffuser l'information précitée, la société choisit, comme prescrit par la loi Prospectus, de fournir l'information annuelle via le présent document de synthèse, et de le mettre à la disposition du public sur le site internet de la société.

Les informations mentionnées ci-après couvrent une période de 12 mois allant de mars 2006 à mars 2007. Comme indiqué dans la circulaire FMI 2003/2 de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances (CBFA), il est possible que certaines informations puissent être entre-temps devenues obsolètes.

---

### Rubriques

#### **(1) Informations destinées aux actionnaires :**

- Convocation à l'assemblée générale : [www.dexia.com](http://www.dexia.com), rubrique "informations légales"
- Calendrier financier : [www.dexia.com](http://www.dexia.com), rubrique "informations légales"
- Statuts : [www.dexia.com](http://www.dexia.com), rubrique "informations légales"
- Service financier : [www.dexia.com](http://www.dexia.com), rubrique "informations légales"
- Dénominateur : [www.dexia.com](http://www.dexia.com), rubrique "informations légales"
- Nombre d'actions et de droits de souscription : [www.dexia.com](http://www.dexia.com), rubrique "informations légales"
- Informations sur le dividende : [www.dexia.com](http://www.dexia.com), rubrique "informations légales"

#### **(2) Rapports spéciaux du conseil d'administration et projets de modification des statuts :**

- Voir [www.dexia.com](http://www.dexia.com), rubrique "informations légales"

**(3) Communiqués de presse :**

- Communiqués de presse périodiques : [www.dexia.com](http://www.dexia.com), rubrique “informations légales”
- Communiqués de presse occasionnels : [www.dexia.com](http://www.dexia.com), rubrique “informations légales”

**(4) Information périodique :**

- Brochure annuelle : [www.dexia.com](http://www.dexia.com), rubrique “informations légales”
- Information semestrielle : [www.dexia.com](http://www.dexia.com), rubrique “informations légales”
- Comptes annuels statutaires et rapports: [www.dexia.com](http://www.dexia.com), rubrique “informations légales”
- 

**(5) Prospectus :**

- Prospectus d’émission relatif au plan d’actionnariat proposé aux personnes exerçant leur activité professionnelles dans les réseaux d’agences indépendants du groupe Dexia en Belgique : [www.cbfa.be](http://www.cbfa.be), rubrique “offres publiques - émissions - prospectus”

**(6) Déclarations de transparence :**

- Voir [www.dexia.com](http://www.dexia.com), rubrique “informations légales”

**(7) Gouvernement d’entreprise :**

- Charte de gouvernement d’entreprise : [www.dexia.com](http://www.dexia.com), rubrique “informations légales”
- Autres articles concernant le gouvernement d’entreprise : [www.dexia.com](http://www.dexia.com), rubrique “gouvernement d’entreprise”

**(8) Descriptif du programme de rachat d’actions propres :**

- Voir [www.dexia.com](http://www.dexia.com), rubrique “informations légales”

**(9) Déclarations des transactions sur actions propres :**

- Voir [www.dexia.com](http://www.dexia.com), rubrique “informations légales”

2 avril 2007

---